

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 juin 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
Nbre Conseillers présents = 16
Nbre Conseillers votants = 18

OBJET

**Subvention à l'association
« Un Toit 2 Générations » dans
le cadre de la convention
de partenariat de mai 2015**

délibération n° 18

L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY, conseillère municipale.

Etait absent : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Rapporteur rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015, la commune a contractualisé avec l'association « Un Toit 2 Générations » afin de maintenir un dispositif de cohabitation intergénérationnelle de manière à rompre l'isolement des personnes âgées. Une subvention de 250 € a été versée à l'association en 2015 dans le cadre de la mise en place de cette convention de partenariat.

Cette année, l'association a formulé une nouvelle demande de subvention en joignant un rapport d'activités annexé au présent rapport.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et Moyens Généraux du 30 mai 2016,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € au profit de l'association « Un Toit 2 Générations » dans le cadre de la continuité de la convention de partenariat.

Le Maire,



Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016

Le Maire,


Daniel MAGRON